

PISCINE INTERCOMMUNALE

Conditions générales et particulières de vente et d'utilisation

En vigueur à compter du 1^{er} juin 2022

Les présentes conditions générales et particulières de vente font l'objet d'un affichage à l'entrée de l'établissement.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

PRÉAMBULE

La piscine de Montfort L'Amaury est un équipement communautaire géré en direct par la Communauté de Communes « Cœur d'Yvelines », établissement public de coopération intercommunale qui se voit confier des missions de service public.

Son siège social est situé 1 place de la Mairie - 78650 Saulx-Marchais.

Code SIRET 247 800 618 000 24

Activité : 8411 Z

Site internet : www.ccy.fr

Adresse : 1 place Nickenich à Montfort L'Amaury.

Coordonnées : 01 34 86 84 48 – www.coeur-yvelines.fr/sports/piscine-intercommunale

1- OBJET

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les opérations de vente conclues par la piscine intercommunale de Montfort L'Amaury. Selon le type de produit ou service, effectué en ligne sur le site internet de la piscine intercommunale ou sur place à la piscine, des conditions particulières s'appliquent.

Conformément à l'article 1134 du Code civil français, Cœur d'Yvelines et l'utilisateur conviennent que le contrat de vente passé entre eux fait la loi des parties et devra être exécuté de bonne foi.

2- ACCES – HORAIRES D'OUVERTURE

Les horaires et jours d'ouverture sont affichés à l'entrée de l'établissement. Ils varient selon les périodes de l'année.

Afin de pouvoir bénéficier des prestations proposées par le site, l'utilisateur devra dans un premier temps se présenter à l'accueil. Aucune vente ne pourra s'opérer par d'autres personnes que les agents de caisse à l'exception des ventes en ligne.

Les usagers devront respecter le règlement intérieur en vigueur au sein de l'établissement affiché dans le hall sous peine de se voir refuser l'accès à l'équipement. L'exclusion de l'établissement pour inobservation du règlement intérieur ne donne pas droit à remboursement.

Des fermetures techniques occasionnant la fermeture de la piscine intercommunale auront lieu chaque année. S'agissant d'un équipement public, une partie ou la totalité des installations pourra être temporairement inaccessible notamment en cas de manifestations spécifiques telles que des compétitions, événements culturels, tournages. Les usagers seront informés au préalable de ces différentes fermetures par voie d'affichage et par le site Internet.

Par ailleurs, des fermetures de bassins pourront être effectuées pour des raisons de sécurité et/ou d'exploitation.

3-PRIX ET PAIEMENT

Les tarifs s'entendent en euros et toutes taxes comprises. Ils sont affichés à l'entrée de l'équipement et consultables sur le site Internet.

Les tarifs sont fixés par Cœur d'Yvelines. De ce fait, ils sont susceptibles d'être modifiés par délibération du Conseil Communautaire.

La piscine intercommunale Cœur d'Yvelines accepte les espèces, les cartes des réseaux Carte Bleue, Visa, Eurocard/ Mastercard, les chèques bancaires ou postaux.

Pour les abonnements aux Ecoles de natation, des conditions spécifiques de paiement en trois fois par prélèvement bancaire sont appliquées.

En cas de modification de domiciliation bancaire au cours de l'abonnement, l'utilisateur doit remplir une nouvelle demande de prélèvement et remettre un nouveau relevé bancaire à la piscine intercommunale Cœur d'Yvelines, et ce, dans un délai de 2 semaines avant le prochain prélèvement afin d'éviter les frais d'impayés.

Pour tout rejet de prélèvement, l'accès pourra être interdit jusqu'au règlement du solde dans sa globalité. En cas d'incident de paiement, le montant du prélèvement devra être réglé directement au Trésor Public par un autre moyen de paiement.

En aucun cas l'arrêt des prélèvements par l'utilisateur sur ordre donné à sa banque ne peut constituer résiliation du contrat. Le terme du contrat interviendra de plein droit au terme du contrat sans qu'il soit nécessaire pour l'utilisateur d'envoyer une lettre de résiliation.

Tous les règlements devront être effectués en euros à l'ordre de Régie Piscine.

Services en ligne

Le(s) service(s) proposés peuvent être passés en ligne et sera (seront) facturé(s) sur la base du tarif en vigueur au moment de la validation de la commande et sous réserve de disponibilité. Les prix ne pourront être modifiés une fois la commande du client passée.

Le prix des services commandés sur le site et la date de commande en question font foi. Les services demeurent propriété de Cœur d'Yvelines jusqu'au paiement complet du prix.

Toute commande en ligne suppose l'adhésion sans restriction ni réserve aux présentes conditions générales et au Règlement Intérieur de la piscine intercommunale de Montfort L'Amaury à tout moment sur le site Internet.

Un récapitulatif des informations des prestations choisies est communiqué à l'utilisateur via l'adresse e-mail de confirmation de sa demande.

L'utilisateur s'engage à payer le prestataire lors de la conclusion du contrat ou aux dates prévues par celui-ci conformément aux modalités de paiement.

Le débiteur d'une obligation de payer aux termes de la présente convention, sera valablement mis en demeure par la **seule exigibilité de l'obligation**, conformément aux dispositions de l'article 1344 du Code civil.

Preuve de paiement

Dans tous les cas, la fourniture en ligne du numéro de carte bancaire et la validation finale de la commande vaudront preuve de l'intégralité de ladite commande conformément aux dispositions de la loi française du 13 mars 2000 et vaudront exigibilité des sommes engagées par la commande. Cette validation vaut signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées sur le site.

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques du vendeur dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme des preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus entre les parties.

Il est expressément convenu que, sauf erreur manifeste de la part du vendeur, les données conservées dans le système d'information du vendeur ont force probante quant aux commandes passées par l'utilisateur. Les données sur support informatique ou électronique constituent des preuves valables et en tant que telles, sont recevables dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

L'archivage des bons de commande et des factures est effectué sur un support fiable et durable de manière à correspondre à une copie fidèle et durable conformément à l'article 1348 du Code Civil français.

Résiliation et suspension

Les conditions et suspension sont détaillées dans le règlement intérieur.

4- RECOMMANDATION SANTÉ, HYGIENE ET SÉCURITÉ

La piscine intercommunale Cœur d'Yvelines attire l'attention des usagers sur le fait que les activités et services proposés peuvent comporter des risques notamment l'aquagym, l'aquabike, l'aquatrainning, le jacuzzi. Celles-ci sont donc formellement déconseillées à toute personne en mauvaise santé ou présentant des troubles d'ordre médical susceptibles de s'aggraver du fait de leur pratique (notamment problèmes cardiaques, respiratoires, osseux). N'oubliez pas de consulter votre médecin avant de pratiquer une activité sportive.

La piscine intercommunale Cœur d'Yvelines se réserve le droit de prendre ou d'imposer toute mesure qui serait nécessaire pour garantir la sécurité de ses usagers et les conditions d'hygiène.

5- ASSURANCES

La piscine intercommunale Cœur d'Yvelines est assurée pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle de son personnel et de son encadrement. Sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité telles que stipulées dans le règlement intérieur des différents espaces, ou de l'utilisation inappropriée des installations et du matériel.

Les vestiaires de l'établissement ne font pas l'objet de surveillance particulière ; l'utilisateur ne peut y laisser ses affaires personnelles en dehors des casiers fermant à clé et prévus à cet effet.

6- RÉCLAMATIONS ET RÈGLEMENT DES LITIGES

Toute réclamation devra être formulée par écrit par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, 1 place aux Herbes, 78640 NEAUPHLE-LE-CHATEAU.

Aucune disposition ne précise les conditions de mise en œuvre des modes amiables de règlement des différends et notamment la médiation en ce qui concerne les collectivités locales et leurs établissements publics.

Les présentes conditions de vente sont rédigées en langue française et soumises à la loi française. En cas de litige, les tribunaux français seront les seuls compétents. Seule la version en langue française des présentes conditions fera foi en vue de leur interprétation.

7-LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Propriété intellectuelle

Tous les éléments du site internet sont et restent la propriété intellectuelle et exclusive de Cœur d'Yvelines. Nul n'est autorisé à reproduire, exploiter, rediffuser, ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, des éléments du site qu'ils soient logiciels, visuels ou sonores. Tout lien simple ou par hypertexte est strictement interdit sans un accord écrit express et préalable de la Communauté de Communes.

Données personnelles

Cœur d'Yvelines se réserve le droit de collecter les informations nominatives et les données personnelles des usagers nécessaires au traitement informatique des dossiers. Ces informations et données sont également conservées à des fins de sécurité afin de respecter les obligations légales et réglementaires.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et au Règlement Général sur la Protection des données (RGPD) du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à Piscine intercommunale Cœur d'Yvelines, 1 place Nickenich, 78490 Montfort l'Amaury. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Ainsi, dans un souci de préservation de la vie privée de l'utilisateur, Cœur d'Yvelines s'engage à :

- Ne pas céder les informations personnelles des usagers à un tiers, et ne les utiliser qu'au sein des services administratifs et accueil de la piscine.
- Ne faire parvenir aux usagers que les informations qu'il a préalablement accepté de recevoir.

Conformément à l'article 70, en cas de violation de l'un de vos droits précédemment énoncés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL en lui adressant une plainte en ligne via le formulaire présent à cette adresse : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

Cet espace comprend un bassin de 25 mètres, un bassin d'apprentissage, une pataugeoire, un jacuzzi, un toboggan extérieur, un bassin et une pataugeoire extérieurs.

L'espace aquatique propose aux usagers :

- de la billetterie individuelle
- de la billetterie groupe
- des cartes multi-entrées
- des cours collectifs
- des abonnements

Les conditions particulières de vente et d'utilisation de ces produits et services sont définies ci-après.

1- BILLETTERIE INDIVIDUELLE

Les personnes souhaitant avoir accès à l'espace aquatique doivent s'acquitter du droit d'entrée sur place à l'entrée du site. Les billets ne donnent lieu à aucun remboursement.

L'entrée est gratuite pour les enfants de moins de 5 ans. Un tarif réduit est accordé aux lycéens et étudiants âgés de moins de 26 ans, sur présentation d'un justificatif (certificat de scolarité, carte d'étudiant, pièce d'identité), aux demandeurs d'emploi (inscription Pôle Emploi), aux personnes en situation de handicap (carte portant la mention invalide ou PMR), aux familles nombreuses (carte d'identité, livret de famille) ainsi qu'aux personnes de plus de 62 ans (pièce d'identité).

Les enfants de moins de 10 ans ou ne sachant pas nager doivent impérativement être accompagnés d'une personne majeure dans l'eau sur présentation d'une pièce d'identité.

2-BILLETTERIE GROUPE

Les tarifs de groupes sont applicables aux catégories suivantes, sans effectif minimum :

- les unités des services hospitaliers
- les centres de loisirs

3-CARTES MULTI ENTREES

La carte multi-entrées a une durée de validité de 12 mois à compter de la date de première utilisation. Plusieurs entrées peuvent être utilisées le même jour. Elle est nominative. Lorsque la date de validité est dépassée, le solde restant est perdu.

L'abonnement annuel permet un accès quotidien dans la mesure d'un passage par jour à son propriétaire. Cette carte est nominative et non cessible.

4-ECOLES DE NATATION

La piscine intercommunale Cœur d'Yvelines propose des inscriptions aux Ecoles de natation enfants et adultes. Les modalités et conditions d'inscriptions sont soumises à un test d'évaluation.

5-ACTIVITES

Toutes les activités sont proposées sur réservation ou directement à l'accueil de la piscine selon disponibilité de place. Le certificat médical d'aptitude n'est pas obligatoire mais conseillé avant inscription. Trois tarifs dégressifs sont proposés : à l'unité, 10 séances (valable 12 mois), 30 séances (valable 12 mois).

6-LOCATION D'EQUIPEMENTS AQUATIQUES TYPE VELOS

Contre paiement, une location d'aquabike est possible lors des périodes d'ouverture des bassins au public uniquement et selon la disponibilité des matériels et la fréquentation de la piscine intercommunale. Cette location ne dispense par l'utilisateur de justifier de son droit d'entrée.

Conditions générales de vente au 15/06/2022